

Accéder à un premier niveau de qualification grâce au Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI)

Le CDPI a pour but de permettre à un salarié intérimaire, peu ou pas qualifié, d'accéder à un premier niveau de qualification ou à une qualification différente, voire complémentaire en vue de développer ses opportunités d'emploi.

22/09/2021

Qu'est-ce que le CDPI ?

Le contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI) est un dispositif spécifique de la Branche du travail temporaire, visant le développement des compétences des salariés intérimaires, qu'ils soient en contrat de travail temporaire (CTT) ou en CDI Intérimaires (CDII),

C'est un dispositif du Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) dont la gestion administrative est assurée par AKTO.

Tout savoir sur le CDPI

Consultez [le site du FPETT](#) pour connaître :

- ✓ les objectifs
- ✓ les publics éligibles
- ✓ les étapes du contrat
- ✓ l'organisation de la formation
- ✓ le financement, etc.

Comment faire une demande de prise en charge CDPI ?

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.